

Vote par correspondance : élection municipale 2021

Pouvez-vous voter par correspondance?

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre domicile est dans la municipalité et vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé. Votre proche aidant domicilié à la même adresse peut aussi voter par correspondance.
- Vous êtes en isolement ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique, car vous :
 - Êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - Avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) porteur(se) de la maladie;
 - Présentez des symptômes de la COVID-19;
 - Avez été en contact avec un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - Êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.
- Vous êtes dans un centre d'hébergement ou dans un établissement de santé, soit:
 - Vous êtes domicilié dans une résidence privée pour aînés (RPA) inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
 - Vous êtes domicilié dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), dans un centre hospitalier ou de réadaptation.
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin.

Comment faire votre demande?

La demande peut être **soumise par écrit** en remplissant le *Formulaire de demande de vote par correspondance* et en nous le faisant parvenir :

- Par courriel à elections@DDO.qc.ca;
- Par courrier à l'attention de l'Adjoint à la Présidente d'élection; ou
- En personne, en la déposant dans la boîte aux lettres à la porte #2 du Centre civique de Dollard-des-Ormeaux.

La demande peut aussi être **soumise verbalement** en appelant au 514 684-1012 poste 237.

Pour les personnes domiciliées dans un centre d'hébergement ou un établissement de santé éligible, **les formulaires seront remis au responsable** du centre ou de l'établissement et seront recueillis par le personnel du bureau de la présidente d'élection. Vous pouvez aussi **soumettre votre demande verbalement** en appelant au 514 684-1012 poste 237.

Vous devez faire votre demande de vote par correspondance **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021**.

- ▶ *Si vous êtes en isolement, vous pouvez demander de voter par correspondance à partir du 17 octobre 2021 seulement.*

Les personnes éligibles qui auront fait une demande de vote par correspondance recevront une enveloppe contenant le bulletin de vote. Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de votre présidente d'élection **au plus tard le 5 novembre 2021 à 16 h 30**.

Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une demande de modification à la liste électorale par écrit.

Si vous êtes en isolement, votre demande de vote par correspondance sera valide uniquement pour l'élection du 7 novembre 2021. Les demandes des autres électrices et électeurs éligibles seront valides pour l'élection du 7 novembre 2021 et, le cas échéant, pour les recommencements qui en découleraient.

Informez-vous auprès du Bureau de la Présidente d'élection :

Adresse : 12001, boulevard De Salaberry
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2A7
Téléphone : 514 684-1012, poste 237
Courriel : elections@DDO.qc.ca